



VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 14 FÉVRIER 2020

Étaient absents : M. Hervé VAILLANT (procuration à Mme Dominique PLOUHINEC) ; M. Frédéric POURCHASSE (procuration à M. Eric RAPHALEN) ; Mme Michèle LE PAPE (procuration à Mme Brigitte BOLZER) ; M. Rémi MOALIC (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT) ; Mme Claudine CABON ; Mme Frédérique VOLANT (procuration à M. Louis LE FLOCH) ; M. Michaël GUERIN (procuration à Mme Mélanie DUCROT) ; Mme Sophie OLIVIER-GALLO (procuration à M. Arnaud VARIÉL) ; M. Philippe BERROU (procuration à M. Jean-Louis BUHANNIC) ; Mme Christine MORIN ; Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU ; M. Jean-Marc BREN ; Mme Fabienne LE GARS (procuration à M. Robert BOUGUÉON) ; M. Maurice STÉPHAN.

Monsieur le Maire évoque la pensée toute particulière à propos Monsieur Georges BOUGUÉON, ancien 1^{er} adjoint, décédé le 4 février 2020. Il précise qu'il était un homme passionnant et passionné, toujours heureux de conter ses expériences.

Il mentionne également sa pensée à Monsieur René BUHANNIC, président de la FNACA, parti un peu plus tôt, le 28 janvier 2020.

Le Maire propose une minute de silence, en respect pour ses personnes disparues.

M. Eric RAPHALEN ajoute qu'il a eu la joie de travailler avec Monsieur Georges BOUGUÉON en 2015 sur la commémoration du 23 mai 1925 à laquelle est liée la SNSM. Il se souvient que M. Georges BOUGUÉON avait été d'une aide précieuse. Il met en avant sa générosité et précise qu'il aimait sa commune.

M. Robert BOURGUÉON, conseiller municipal s'adresse à M. Eric RAPHALEN en expliquant que ce dernier a fait un travail exemplaire en 2015. Il est touché par les propos tenus vis-à-vis de M. Georges BOUGUÉON. À cela, il ajoute qu'il a sauvé beaucoup de vies et qu'il était quelqu'un de très respectable.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne, **Mme Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire commence par faire un point sur les travaux :

- **Démarrage des travaux de l'interface ville-port** le 17 février 2020. Ils se termineront le 3 avril 2020 pour ce qui est de la 1^{ère} tranche. Il informe que l'entreprise COLAS a mis en place une application intitulée « Colas et moi » qui permet de se renseigner sur les travaux et via laquelle les usagers peuvent poser des questions.
- **Fin des travaux rue Victor Hugo** d'ici une quinzaine de jour.
- **Démarrage des travaux du Méli-Mélo** (centre de loisirs) qui débiteront normalement après les vacances d'avril.

Il précise qu'il vient d'être notifié par la préfecture, l'attribution d'une subvention de 100 K € au titre de la DETR pour l'aménagement du bourg.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal après vérification des procurations.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2019

M. Raynald TANTER demande aux conseillers s'ils ont des observations. Aucune observation n'est faite.

Le procès-verbal de la séance du vendredi 20 décembre 2019 est approuvé à l'**unanimité** par les membres.

M. Raynald TANTER propose d'examiner les délibérations soumises au Conseil Municipal.

1/ Admission en non-valeur d'une créance éteinte (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'**unanimité**.

2/ Groupement de commande de fourniture de petit matériel de bureau (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC propose de participer au groupement de commandes pour le marché public relatif à la fourniture de petits matériels de bureau dont la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud en serait le coordinateur.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'**unanimité**.

3/ Acceptation du don de l'association Tunvezh (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

Les conseillers municipaux ont été invités à se prononcer favorablement à l'acceptation du don de l'association TUNVEZH d'un montant de 3 150 € au titre des travaux réalisés dans l'édifice.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'**unanimité**.

4/ Signature d'avenants dans le cadre des travaux de réaménagement des espaces publics du centre-bourg – Modification du délai d'exécution (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC soumet la délibération au conseil pour modifier les délais d'exécution du marché initial approuvés par les membres présents à la Commission d'Appel d'Offres. Les délais d'exécution passent de 8 à 20 mois. Ce délai expire à 20 mois, délai maximal pour la fin des travaux.

M. Robert BOUGUÉON annonce qu'il va s'abstenir et qu'il l'avait prévu avant la séance. Il précise qu'il exprime un vote contre pour la procuration de Mme Fabienne LE GARS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la présente délibération à la **majorité avec une abstention (M. Robert BOUGUÉON) et une voix contre (Mme Fabienne LE GARS)**.

5/ Signature d'une convention-cadre d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de Gestion du Finistère (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC informe les membres qu'il s'agit d'une modification de la convention avec le Centre de Gestion pour simplifier les relations contractuelles avec cet établissement qui assure des missions *facultatives* pour le compte des collectivités territoriales ne disposant pas de compétences techniques et selon un barème défini par le conseil d'administration du CDG29.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

6/ Convention territoriale globale CAF-CCPBS (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER explique que cette convention touche à différentes problématiques identifiées sur le territoire. Il en rappelle les enjeux à savoir de détenir une vision globale. Il faut disposer d'un projet social qui s'adapte aux besoins du territoire, de renforcer le travail en transversalité avec les différents acteurs. Il mentionne les axes figurant dans la convention en termes d'objectifs et d'actions. Il énonce les objectifs poursuivis (exemple : rendre les services publics accessibles à tous, aider les familles à concilier vie professionnelle et vie sociale etc.).

Il souligne et salue le travail de la vice-présidente de la CCPBS Mme Annie CAOUDAL. Enfin, il mentionne que cette convention remplacera les contrats enfance-jeunesse de l'ensemble des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

7/ Signature d'une convention de servitude de pose d'un câble électrique sur la parcelle ZE 42 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC présente le contenu de cette servitude prévue sur le domaine privé de la commune (parcelle ZE 42) afin d'autoriser ENEDIS à placer en souterrain un câble de basse tension selon le tracé identifié et présenté en pièce jointe à leur dossier.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

8/ Signature d'une convention avec le SDEF pour la pose de six bornes de marchés place Auguste Dupouy (Rapporteur M. Michel FRIN)

M. Michel FRIN informe le conseil de la mise en place de nouvelles bornes électriques dans le cadre des travaux de la place Auguste Dupouy nécessaires au bon fonctionnement du marché.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

9/ Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime pour quatre cales et deux exutoires (Rapporteur M. Christian BUREL)

M. Christian BUREL présente la délibération qui prévoit de solliciter auprès de la DDTM une autorisation temporaire d'occupation du domaine public maritime pour les quatre cales et les deux exutoires dont les plans de situation ont été communiqués.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

10/ Signature d'un acte notarié pour l'incorporation dans le domaine public des parcelles BC 382 et BC 383p (BC 724 et 725) (Rapporteur M. Christian BUREL)

M. Christian BUREL propose aux conseillers l'incorporation dans le domaine public de 96m² consenti à titre gratuit et selon le document d'arpentage établi par le géomètre.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

M. Raynald TANTER annonce que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et le budget principal seront délibérés lors des prochains conseils. Il précise que lui-même et son équipe transmettront une situation saine à la future municipalité.

Il remercie les uns et les autres pour leur présence, les collègues de la majorité et de la minorité. Il indique qu'une multitude de dossiers ont été traités au cours du mandat. Il dit que c'est avec une certaine émotion et avec le sentiment du travail accompli que ce mandat se termine. Il espère que certains conseillers autour de la table se retrouveront pour travailler pour cette belle commune que chacun aime.

M. Eric RAPHALEN ajoute que c'est ce qui les unit tous. Il dit également merci car c'est une expérience qui tanne le cuir, qui fait mal au ventre quand on entend certains propos. La vie communale est très complexe.

M. Robert BOUGUÉON renchérit en disant que c'est très enrichissant de travailler dans le respect des uns et des autres. « Merci à tous ».

Mme Brigitte BOLZER remercie également tous les conseillers d'avoir fait vivre la commune et qu'il s'agit pour elle de son dernier conseil municipal.

M. Jean-Louis BUANNIC dit pour conclure sur cette mandature que les débats, même s'il y a eu quelques divergences, lui ont toujours semblés, sereins avec comme ligne de conduite de débattre. Penmarch' a avancé dans le bon sens.

M. Robert BOUGUÉON dit qu'il faut une opposition sinon on n'avance pas. Les élus de la minorité doivent être entendus.

M. Raynald TANTER lui répond qu'il faut être présent. Il est associé aux remerciements qu'il adresse à tous. Nous sommes là pour nous respecter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

**La secrétaire de séance,
Mélanie DUCROT**



**Le Maire,
Raynald TANTER**

